

N° 2026-055

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23

Présents : 21

Absents : 2

dont pouvoirs : 2

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'un certain nombre de commissions obligatoires doivent être créées, notamment la Commission de Délégation de Service Public.

Cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après diverses vérifications.

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission de délégation de service public comporte en plus du Président, autorité habilitée à signer les marchés publics, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Le Président procède à l'appel aux candidatures et constate le dépôt de la liste suivante pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thierry MARCHAND-MAILLET	David AUBONNET
Marie MARTINOD	Jean-Luc BOCH
Rachèle MONTMAYEUR	Noémie NICOT
Lucien SPIGARELLI	Pierre OUGIER
Christian VIBERT	Benoit RICHERMOZ

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la candidature d'une seule liste ;

DÉCLARE que sont nommés membres de la commission de Délégation de Service Public les conseillers présents sur la liste suivante dont le Président a donné lecture,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thierry MARCHAND-MAILLET	David AUBONNET
Marie MARTINOD	Jean-Luc BOCH
Rachèle MONTMAYEUR	Noémie NICOT
Lucien SPIGARELLI	Pierre OUGIER
Christian VIBERT	Benoit RICHERMOZ

DÉCIDE que la commission est permanente pour la durée du mandat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX